

Rapport d'activités 2009 du Conseil du Léman

Présidence 2008 et 2009 : Canton de Vaud

Créé le 19 février 1987, le Conseil du Léman regroupe deux départements français (Ain et Haute-Savoie) et trois cantons suisses (Vaud, Valais et Genève). Il valorise la coopération transfrontalière sur l'espace lémanique et possède le poids économique d'une véritable région européenne.

Organisation

Présidence

Présidé, à tour de rôle, par un élu de chaque entité pendant 2 ans, c'est actuellement Monsieur Pascal Broulis, président du gouvernement vaudois, qui remplit ce mandat. Ce dernier est exceptionnellement prolongé jusqu'en juin 2011 afin de poursuivre le travail entamé depuis janvier 2008.

Commission Education et Culture

Dès 2009, les commissions "Education et culture" du Conseil du Léman et "Culture, éducation et sport" du Comité régional franco-genevois (CRFG) siègent à nouveau séparément, permettant ainsi de mieux marquer leurs spécificités. Leurs groupes de travail sont restés communs.

Populations frontalières et affaires sociales / Environnement et aménagement du territoire

Deux commissions n'ont pas siégé en 2009. La commission "Populations frontalières et affaires sociales" présidée par le canton de Vaud. Celui-ci axe sa participation au Conseil du Léman en présidant à ses destinées. La commission "Environnement et aménagement du territoire" présidée par le canton de Genève, avait retenu deux projets qui ont suscité l'intérêt des partenaires. Mais ces projets n'ont pas pu être mis en œuvre, aucune des cinq entités n'ayant, à ce jour, les ressources pour les piloter.

Information - communication

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de ses travaux, le Conseil du Léman a procédé à la **refonte de son site Internet** (www.conseilduleman.org) et lancé une "**newsletter**" dont le rythme de sortie varie en fonction de l'actualité.

La libre circulation : indispensable dans un contexte lémanique transfrontalier

Sensibilisé par l'enjeu de la votation fédérale du 8 février 2009 relative à la reconduction de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne et à son extension à la Roumanie et à la Bulgarie, le Conseil du Léman s'est mobilisé, en adoptant **une Déclaration**, le 4 décembre 2008, invitant les citoyens suisses de la région lémanique à se prononcer en faveur du "Oui" (résultat du vote : Oui à 59,6%).

Flux - regards par-dessus la frontière

Site Internet : www.expo-flux.org

Cette vocation a également suscité la mise en place d'une opération de communication originale sous l'impulsion du président du Conseil du Léman. C'est ainsi qu'une exposition de photographies itinérante a vu le jour, conduite par M. Pierre Starobinski, commissaire de l'exposition. Cette dernière représente le "quotidien vécu" de toute personne qui traverse la frontière et sensibilise le public à la nécessité de renforcer les liens culturels, géographiques et économiques.

"Flux" rassemble les travaux de cinq photographes suisses et français (Laurence Bovin, Michel Delaunay, Julie Langenegger, Loan Nguyen et Pierre Vallet). Ils ont immortalisé à travers leurs objectifs des hommes et des femmes au travail ou sur le chemin qui les y mène, des paysages ou encore des voies de communication, des situations et des lieux emblématiques de la région lémanique.

Des textes sont associés aux photographies permettant de préciser la notion de région frontalière (textes de Denis de Rougemont, Bernard Debarbieux, Blaise Hofmann et Joëlle Kunz).

L'ensemble de ce travail est reproduit dans un ouvrage publié aux éditions Infolio.

Cette exposition - qui s'est déroulée de janvier à fin octobre 2009 et qui a bénéficié d'un soutien financier du Programme Interreg IVA France-Suisse - a suscité l'engouement comme en témoigne le nombre de sites qui l'ont accueillie (Lausanne, Annecy, Archamps, Nyon, Evian, Vevey, Divonne, Sion, Martigny, Publier et Chêne-Bourg) ainsi que les élus et la population présents aux onze vernissages.

La revue de presse peut être consultée sur le site www.expo-flux.org.

Economie et tourisme

Présidence de la commission : Monsieur Guy Larmanjat, Vice-président du Conseil général du département de l'Ain

Répondant à une demande du public, le Conseil du Léman publie chaque année, à 20'000 exemplaires, un **agenda "Expositions-Salons-Foires"** recensant les principales manifestations économiques, culturelles et folkloriques de part et d'autre de la frontière.

Instaurée par convention signée en 1993, le Conseil du Léman développe des partenariats avec les Unions lémaniques des chambres de commerces (ULCC), de l'artisanat et des métiers (ULAM) et de l'agriculture (ULCA).

Pour répondre aux besoins d'informations transfrontalières relatives au domaine économique, l'ULCC, en partenariat avec les services statistiques, propose un **dépliant trimestriel sur les "Chiffres clefs de l'espace lémanique"** regroupant des statistiques spécifiques à la région lémanique. **Le guide "Travailler en pays voisin"**, dont les fiches pratiques sont téléchargeables sur le site Internet de l'ULAM (www.ulam.info), répond aux questions des entreprises (PME-PMI) désireuses de travailler de l'autre côté de la frontière. Il est mis à jour chaque année.

Des journées d'informations destinées aux chefs d'entreprises sont plébiscitées par ces derniers en raison notamment des thématiques choisies. **Deux séminaires** ont ainsi été organisés en 2009 par l'ULAM, soit respectivement à Genève en mai 2009 et à Thoiry en octobre 2009 : *"Travailler en pays voisin : entre mythe et réalité"* et *"Travailler en Suisse : quelles sont les précautions à prendre ?"*.

Active dans la formation professionnelle, l'ULAM collabore sur cette thématique aussi bien avec le Conseil du Léman qu'avec le CRFG, afin de trouver des solutions pour **promouvoir l'apprentissage transfrontalier**. Un séminaire destiné aux apprentis s'est déroulé à Genève, le 26 novembre 2009, sur le thème *"Se perfectionner à l'étranger"*.

L'ULCA a souligné l'importance pour le monde agricole lémanique de réaliser une **étude sur "la formation des prix alimentaires"** afin d'apporter une meilleure compréhension des mécanismes de formation des prix, aux différents stades de la chaîne de valeur ajoutée. L'année 2009 marque le début de cette étude par la rédaction du cahier des charges.

Dans le domaine touristique, le Conseil du Léman a engagé en un partenariat en décembre 2003 avec l'Association "Léman sans Frontière". Un premier objectif vise à **rendre compatible les différentes bases de données touristiques franco-suisse**s avec celle de Léman sans frontière. Le second objectif a pour but de promouvoir des **produits touristiques franco-suisse**s, au nombre de 24 à ce jour, tels que des séjours, des excursions pour les particuliers ou pour des groupes et des "pass-découvertes" (www.leman-sans-frontiere.org).

Transports et communication

Présidence de la commission : Monsieur Guy Chavanne, Conseiller général du département de la Haute-Savoie

En 2007 et 2008, le Conseil du Léman a réalisé une analyse prospective des transports à l'échelle du Bassin lémanique intitulée **"Schéma de cohérence lémanique des transports"**. Axée sur les réseaux de transports structurants et multimodaux, cette étude s'est basée sur le recensement des projets existants pour essayer de mesurer leur cohérence et leurs interdépendances à l'horizon 2020. Ses conclusions ont fait ressortir la nécessité de prendre en compte, à l'avenir, la globalité du territoire afin de mieux répartir les flux entre le Nord et le Sud du Lac Léman. A fin 2008, les élus ont décidé de pérenniser, pour la période 2009 - 2011, cette démarche essentielle pour l'information réciproque des partenaires. Le financement est assuré par le Conseil du Léman et le programme européen Interreg IV. En 2009, la pérennisation a porté sur une mise à jour des données démographiques, sur des amendements aux projets figurant dans ce schéma ainsi que sur l'ajout de nouveaux projets.

La commission a reçu des **informations** sur les dossiers de transports suivants : la **ligne du Tonkin** (bouclage ferroviaire du Sud Léman), la **liaison H144** (projet de raccordement routier dans le Chablais suisse), poursuite des travaux de modernisation de **la ligne ferroviaire du Haut-Bugey** (TGV Mâcon-Genève) et le **projet d'A48** (nouveau barreau autoroutier permettant de relier l'autoroute A42 (Lyon-Genève) au niveau d'Ambérieu-en-Bugey (Ain) à l'autoroute A48 existante (Lyon-Grenoble ou Chambéry) au niveau de Bourgoin-Jallieu en Isère).

Education et culture

Présidence de la commission : Monsieur Claude Roch, Conseiller d'Etat du canton du Valais

Les échanges culturels se déclinent autour des thèmes de la musique, de l'opérette et du livre.

Le Conseil du Léman et la Fondation² du Festival de Jazz de Montreux ont créé un concours dénommé les **"Tremplins lémaniques"** pour mettre en valeur les formations musicales et offrir un tremplin à de jeunes talents de la région. Le style musical à l'honneur cette année était le rock. Le vainqueur, le groupe "The sound of the fridge", s'est vu remettre un prix de CHF 5'000 ainsi qu'une invitation à se produire durant la 44^{ème} édition du Festival en juillet 2010.

Chaque année, l'association **"Jazzcontreband"** organise en automne un festival transfrontalier avec au programme, durant une quinzaine de jours, 50 concerts pour favoriser les échanges artistiques transfrontaliers et stimuler la création des deux côtés de la

frontière. Le Conseil du Léman s'est engagé, aux côtés de la Ville de Genève, à soutenir cette action jusqu'en 2011.

Depuis 2005, **les associations Estivales de Brou et Figaro & Cie** proposent au Conseil du Léman **une coproduction d'une œuvre d'opérette**, issue de leur collaboration, présentée sur l'ensemble du territoire lémanique. Pour la saison 2009-2010, l'opérette ainsi créée s'intitule: "La Noce à Moelle".

Les 21èmes **Rencontres Chorales lémaniques** se sont déroulées du 4 au 6 juin 2009 à Champéry (Valais). Elles ont réuni quelque 110 élèves pour cette représentation musicale composée d'un répertoire de 13 chansons.

Le "Guide "Léman, livre à livre" fait connaître à la population, depuis 1998, les ouvrages documentaires et littéraires concernant l'ensemble de l'espace lémanique. Pour atteindre cet objectif, deux procédés ont été retenus : la rédaction et la publication d'un guide de base complété par des sélections annuelles des dernières parutions et la constitution, dans deux bibliothèques par entité, d'une collection des titres sélectionnés afin d'en faciliter l'accès. Suite au processus d'évaluation des projets du Conseil du Léman de juin 2008, celui-ci arrête son soutien à cette action à fin 2009. Dès 2010, les bibliothèques la reprendront à leur compte.

Issue du désir de découvertes et d'échanges littéraires entre bibliothécaires, libraires et enseignants de la région Rhône-Alpes et de la Suisse romande, **"Lettres frontière"** est devenue en seize ans une action transfrontalière qui met en valeur les écrivains et les éditeurs locaux, grâce à une sélection annuelle de dix livres et à deux journées de rencontres avec les auteurs proposées aux professionnels du livre et au grand public. Ces journées se sont déroulées à Genève en novembre 2009. La contribution financière du Conseil du Léman s'est substituée à celle du CRFG depuis 2006 et se termine à la fin de cette année. Dans le domaine du livre, le Conseil du Léman présentera un nouveau projet en 2010.

Dans le cadre des échanges scolaires existant au sein du Conseil du Léman, le projet **"Bivouac"** a réuni huit classes de collégiens et lycéens autour d'émissions radiophoniques qu'ils ont préparées et animées eux-mêmes sur le thème du développement durable. Des liens se sont tissés entre les classes participantes par l'organisation d'échanges virtuels.

Le **Mémento pratique sur l'enseignement supérieur** dans la région lémanique réalisant un état des lieux dans le domaine de la reconnaissance des diplômes, de la formation et de l'enseignement supérieur, a été mis à jour en 2009 sur le site Internet du Conseil du Léman.

Les échanges sportifs se déroulent en collaboration avec le CRFG mais sont uniquement financés par le Conseil du Léman. Ils concernent le **trophée franco-suisse junior de cyclisme** et le **tournoi lémanique de rugby** organisé le 21 juin 2009 dans le Pays de Gex. Une évaluation globale des dossiers "sport" est prévue en 2010.

Le Conseil du Léman compte ainsi près de 25 projets à son actif. La dynamique des échanges transfrontaliers encourage le Conseil du Léman à les renforcer et à les rendre toujours plus accessibles à la population en développant dans les années à venir une politique de communication plus offensive.

Secrétariat général du Conseil du Léman /ChR/24.11.2009